

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

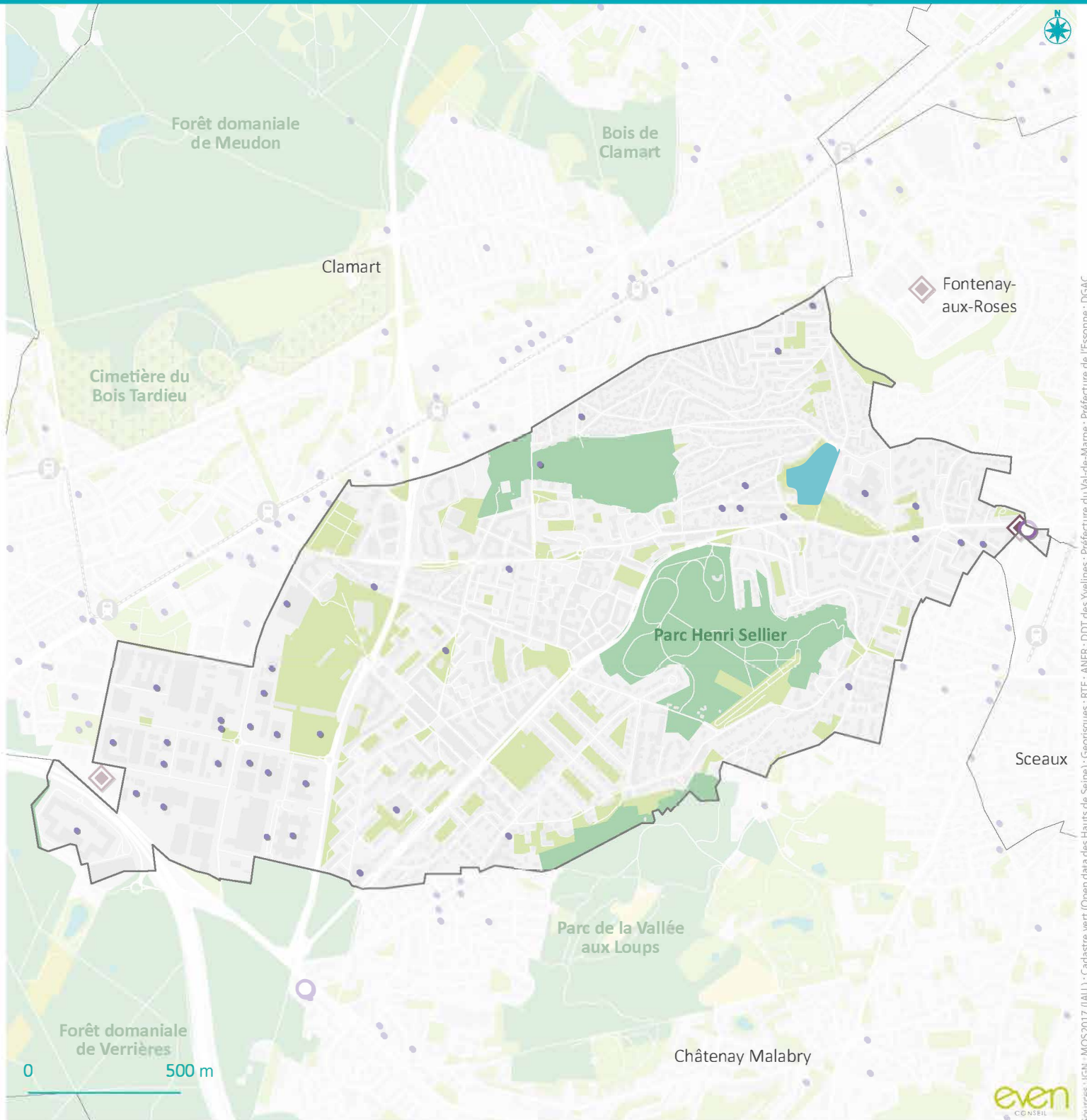
7.8.3.4 - Sols pollués

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Territoire en date du 11/12/2024
- Mise à jour n°1 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris daté du 30/04/2025



Vallée Sud
Grand Paris

valleesud.fr



Des sites et sols pollués ou potentiellement pollués à valoriser avec des activités et des usages compatibles

- Basias
- Basol
- ◆ Secteur d'informations sur les sols (SIS)

Arrêté préfectoral DCPAT n° 2018- 17 du 06 FEV. 2018 portant création de
secteurs d'information sur les sols sur la commune du Plessis-Robinson.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,



Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent BERTON, secrétaire général des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 19 janvier 2018 proposant la création de SIS sur la commune du Plessis-Robinson;

Vu l'absence d'avis émis par le maire de la commune du Plessis-Robinson et par le président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris ;

Vu l'avis émis par le maire de la commune de Fontenay-aux-Roses le 3 juillet 2017 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 24 juillet 2017 ;

Vu les observations du public recueillies entre les 24 juillet 2017 et 24 septembre 2017 ;

Considérant que les activités exercées par la SOCIETE DES PETROLES SHELL est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex

COURRIEL : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

STANDARD : 01.40.97.20.00 / TÉLÉCOPIE : 01.47.25.21.21 / INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

- SIS n°92SIS00070 relatif au site SOCIETE DES PETROLES SHELL.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune du Plessis-Robinson.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPT compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune du Plessis-Robinson et au président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, Monsieur le Maire du Plessis-Robinson, Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général

Vincent BERTON

Identification

Identifiant	92SIS00070
Nom usuel	SOCIETE DES PETROLES SHELL
Adresse	176, AVENUE DE LA RESISTANCE
Lieu-dit	
Département	HAUTS-DE-SEINE - 92
Commune principale	LE PLESSIS ROBINSON - 92060
Autre(s) commune(s)	FONTENAY AUX ROSES - 92032
Caractéristiques du SIS	La société SHELL a exploité sur le site une station-service. Le 29 mars 2011, SHELL a transmis la déclaration de cessation d'activité de la station-service. La station-service a cessé définitivement son activité en 2011. Les études environnementales réalisées en 2009 et 2011 ont mis en évidence une pollution des sols principalement par des hydrocarbures totaux, du benzène, du toluène, de l'ethylbenzène et du xylènes (BTEX). La nappe est également impactée. Suite aux travaux de dépollution, le site a été déclaré compatible avec un usage industriel/commercial sur site et un usage résidentiel hors site. Une surveillance des eaux souterraines est en cours, encadrée par l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2014.
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	Les résultats de la campagne de surveillance de mars 2015 montrent l'absence des hydrocarbures volatils et totaux, de BTEX et de hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) hors site.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0081	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0081

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site BASOL, Surveillance des eaux souterraines en cours

Précision des contours

Localisation	D'après des plans et photos aériennes à l'échelle appropriée
Cadastre	Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	Plans obtenus grâce au rapport de fin de travaux, réalisé par RSK en 2012. Rapport n°703038-R6 (01).

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	647167.0 , 6853933.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1801 m ²
Perimètre total	264 m
Précision des contours	Bonne

Liste parcellaire cadastral

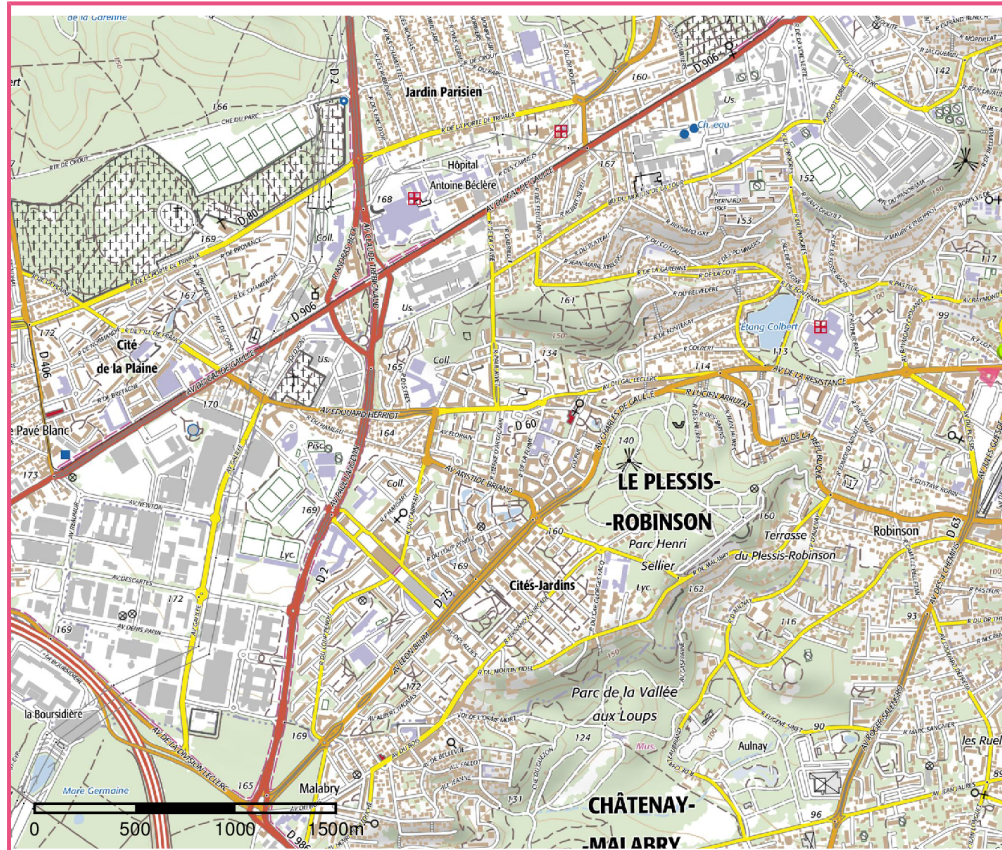
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
FONTENAY AUX ROSES	0J	128	04/07/2016
LE PLESSIS ROBINSON	0E	2	04/07/2016
LE PLESSIS ROBINSON	0E	112	04/07/2016

Gestion de documents

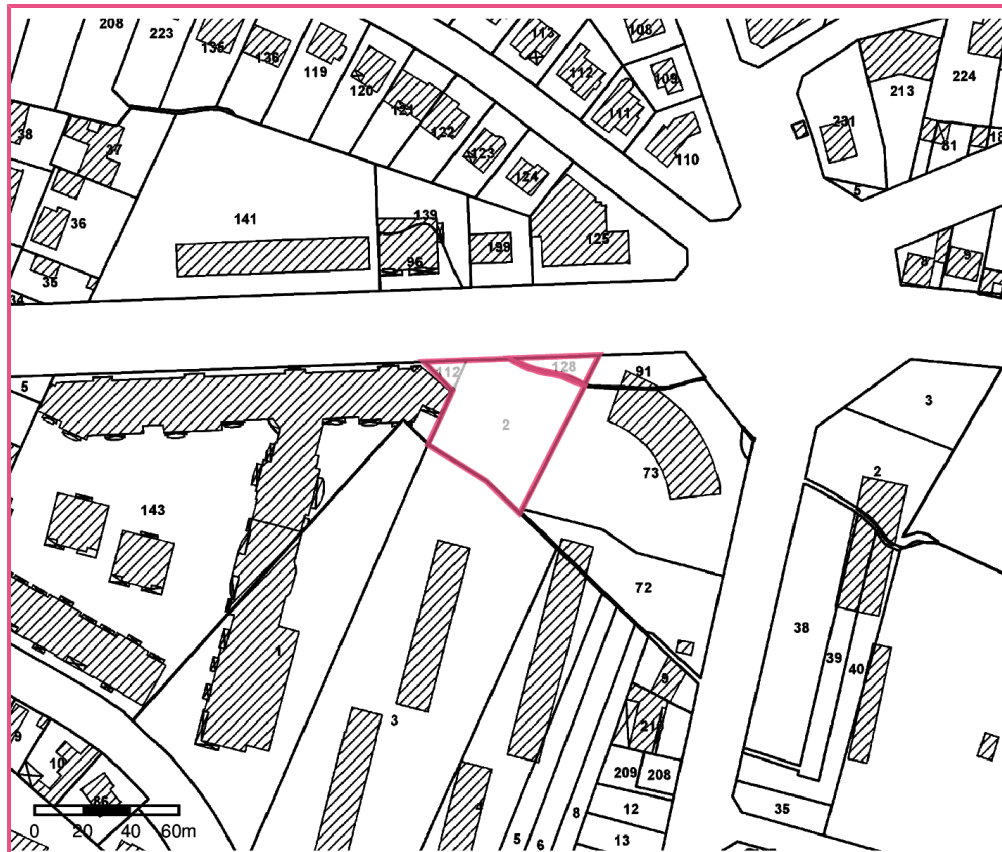
Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------

Cartographie



Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00070



Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00070